

TRESORIER·E DE MAISON CROIX-ROUGE

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, le·la trésorier·e participe à la gestion journalière avec comme responsabilité particulière le suivi comptable et financier de la Maison Croix-Rouge.

Dans le cadre de son mandat, il·elle est responsable de la mise en application des normes internes de la Direction Finances et/ou des Réviseurs en matière de gestion et de contrôle.

Le·la trésorier·e est membre du comité restreint, du comité élargi et de l'assemblée de MCR. Il·Elle est épaulé·e par le bureau provincial et par le comptable provincial.

Le mandat comporte deux volets principaux. Le temps à accorder à l'un et à l'autre varie d'une Maison Croix-Rouge à l'autre (adéquation d'infrastructure, nombre et volume d'activités, nombre de volontaires,...).

Missions

1. Gestion budgétaire

Avec l'appui des trésorier·e et comptable provinciaux·ales :

- établissement du projet de budget annuel et suivi de sa réalisation
- formulation d'avis financier concernant des projets d'investissement
- examen de la cohérence des états financiers

2. Gestion comptable

- soutien des responsables d'activités à la tenue des caisses
- réalisation du contrôle des caisses et des inventaires physiques
- transfert des surplus de caisses vers la banque de manière régulière et vers la Banque interne de la Croix-Rouge de Belgique – Francophone (BIF)
- vérification de la conformité des pouvoirs de signature sur les comptes en banque
- validation des factures fournisseurs suivi de l'exactitude et de l'exhaustivité des encaissements
- classement et remise de l'ensemble des pièces justificatives dans les délais impartis
- transmission des informations utiles à l'établissement des attestations fiscales à remettre aux donateurs

Profil recherché

- en accord avec les principes et valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- formation de base (ou expérience probante) en gestion financière
- intégrité
- organisé·e rigoureux·se
- goût pour le travail en équipe
- capable d'utiliser les outils informatiques avec aisance

Engagements à prendre

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- acquérir et entretenir ses connaissances sur les:
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives,..
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique

Conditions d'accès et durée du mandat

Le mandat de trésorier·e de MCR est décerné par élection. Il est occupé pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

Le·La candidat·e devra :

- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique décisionnel